

## Sécheresse : Limiter les dégâts

29/08/2022



### Actus Agricoles

**Le 22 août 2022, Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et Bérangère COUILLARD, secrétaire d'État chargée de l'Écologie auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, ont réuni pour la troisième fois depuis le début de l'été le comité de suivi de la situation de sécheresse dans le monde agricole. A cette occasion, une série de mesures à court terme a été présentée par le Gouvernement.**

À date, si un bilan de l'épisode caniculaire n'est pas encore possible, plusieurs tendances hétérogènes se dégagent sur la situation actuelle du monde agricole.

Il est observé un recul des productions pour certains fruits et légumes qui, malgré une précocité prononcée, voient leurs potentiels de production freiner. Certaines productions souffrent également d'une altération de leur qualité visuelle et gustative (comme les concombres, les courgettes, les melons...). En revanche, sur quelques productions, les premières tendances de récolte se veulent encourageantes après une année marquée par le gel : pomme (dans la moyenne 2017-2021), pêche (+17% par rapport à la moy. 5 ans), abricot (+16% par rapport à la moy. 5 ans). La production viticole se situerait en 2022 entre 42,6 et 45,6 Mhl, un niveau proche de la moyenne quinquennale (44,2 Mhl).

Pour les grandes cultures, les conditions climatiques exceptionnelles ont conduit à une disparité inédite des rendements. La qualité de la récolte française 2022 permettra néanmoins de répondre aux attentes des marchés (voir communication de FranceAgriMer). On constate également une forte dégradation des conditions de cultures d'été, par exemple sur maïs et tournesol[1]. Par ailleurs, la production d'herbe est déficitaire : la production cumulée des prairies permanentes est inférieure de 21% par rapport à la période de référence, avec une accélération de la dégradation en juillet.

#### De nouvelles mesures de soutien

Les ministres ont notamment annoncé :

- La mobilisation du régime des calamités agricoles pour les cultures éligibles ;
- Le renforcement des avances versées dans le cadre de la Politique agricole commune en octobre (les avances l'indemnité compensatoire de handicap naturel - habituellement à hauteur de 75% - seront versées à hauteur de 85% et les avances pour les aides découplées - habituellement à hauteur de 50% - seront versées à hauteur de 75%)[2] ;

La mobilisation des dispositifs de droit commun comme les exonérations de taxe sur le foncier non-bâti (dégrèvement opéré après détermination d'un taux de perte par zone géographique et par production sous la forme d'une diminution de la taxe due proportionnelle à la perte estimée) et de cotisations sociales (dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 30 millions d'euros a d'ores et déjà été prévue selon une vague de 15 millions d'euros à l'automne puis une seconde de 15 millions d'euros également au printemps) ;

- Une série d'adaptations mise en œuvre et demandée pour faire preuve de résilience face à la situation climatique comme des dérogations pour les cultures dérochées au niveau préfectoral, des ajustements des cahiers des charges pour les appellations d'origine contrôlée (AOP) ;
- Un suivi renforcé pour anticiper des potentielles difficultés notamment dans les filières d'élevage avec, par exemple, la disponibilité en fourrage et alimentation animale pour l'hiver.

[1] Selon les données Céré'obs, les conditions de culture du maïs ont fortement régressé sur un mois, sous les niveaux des quatre dernières années (50% seulement des surfaces sont jugées en bonnes conditions et au-delà au 15 août, contre 91% en 2021 à la même date).

Une première prévision de production de maïs par le Service Statistique du Ministère au 1er août 2022 donne 12,4 Mt de maïs grain, soit - 18,6 % par rapport à l'an passé.

Sur le tournesol la production est attendue stable par le SSP à 1,9 Mt. La baisse importante des rendements due à la sécheresse équilibrera l'impact sur la production de la hausse de 20% des surfaces cette année.

[2] Pour rappel, l'an dernier, 285 000 agriculteurs avaient bénéficié de ces avances pour un montant de près de 4,5 milliards d'euros. Le solde total intervient lui en décembre.